

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 1/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Superflex 8 Komp.A

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10491-a/4 Emploi de la substance / de la préparation Étanchement

Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :						
CAS: 65997-16-2 EINECS: 266-045-5	Calcium aluminate clinker		> 50%			
CAS: 14808-60-7	sand		25 - 50%			
CAS: 7778-18-9 EINECS: 231-900-3	calcium (sulphate de)		10 - 20%			
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, produits chimiques	X Xi; R 38-41-43	5 - 10%			

Indications complémentaires :

La préparation présente une faible teneur en chromate au sens des directives techniques sur les substances dangereuses 613 et ne porte de ce fait pas l'identification R 43. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xi Irritant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 36 Irritant pour les yeux.

Le produit réagit aec l'eau de facon fortement alcaline; raison pour laquelle on protégera la peau et les yeux.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

_



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 1/5

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Superflex 8 Komp.B

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10491-b/4 Emploi de la substance / de la préparation Étanchement

Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description: Dispersion d'acrylate **Composants dangereux**: néant

3 Identification des dangers

Principaux dangers:

Il ne s'agit pas d'une substance dangereuse au sens de la directive européenne de préparation.

Indication's particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Recourir à un traitement médical

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 2)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 2/5

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

Nom du produit Superflex 8 Komp.B

(suite de la page 1)

Equipement spécial de sécurité: Use methods suitable to surrounding conditions.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles: Porter un vêtement personnel de protection

Mesures pour la protection de l'environnement :

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation:

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger ni boire

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains :

Gants de protection.

(suite page 3)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 3/5

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

Nom du produit Superflex 8 Komp.B

(suite de la page 2)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Gants en PVC

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.				
Forme : Couleur : Odeur :	liquide Blanc-laiteux spécifique au produit			
Changement d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé 100°C (DIN)			
Point d'inflammation:	non applicable			
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.			
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.			
Densité à 20°C:	1,05 g/cm³ (DIN 51757)			
Masse volumique:	Non applicable.			
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible			
valeur du pH à 20°C:	7,0-8,0 (DIN 19261)			
Viscosité : dynamique à 20°C: cinématique :	>100 mPas (DIN 53019) Non déterminé.			
Test de séparation des solvants : Non applicable. Teneur en solvants: Solvants organiques: 0,0 %				
Indications complémentaires	Aucune.			

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 4)

F



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 4/5

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

Nom du produit Superflex 8 Komp.B

(suite de la page 3)

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composa	nt	Туре	Valeur	Espèce	
Acrylatdi	spersio	on			
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)			
Dermigue	LD50	>5000 mg/kg (rabbit)			

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.

des yeux : Provoque des douleurs oculaires.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu. **Indications toxicologiques complémentaires**:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) : Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Effets écotoxiques :

Remarque : Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'elimination des déchets.

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train):

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

(suite page 5)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 5/5

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

Nom du produit Superflex 8 Komp.B

(suite de la page 4)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA:

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique : Département sécurité du produit **Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

F-



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 2/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

Nom du produit Superflex 8 Komp.A

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médicin et lue présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. Equipement spécial de sécurité: Use methods suitable to surrounding conditions.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un vêtement personnel de protection

Eviter la formation de poussière

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir par moyen mécanique.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation:

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

(suite page 3)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 3/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

Nom du produit Superflex 8 Komp.A

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS Désignation de la substance % Type

Valeur Unité

7778-18-9 calcium (sulphate de)

VME 10 mg/m³

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la

ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable,

utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air

ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques. **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme: solide

Couleur : selon désignation produit

Odeur : caractéristique

Changement d'état

Point de fusion : non déterminé

(suite page 4)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 4/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

Nom du produit Superflex 8 Komp.A

(suite de la page 3)

Point d'ébullition :> 999°C (DIN)Point d'inflammation:non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux): La substance n'est pas inflammable.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20°C: ca. 1,5 g/l (Zement)

valeur du pH à 20°C: >12 (DIN 19261)

in water

Viscosité:

dynamique : Non applicable. cinématique : Non applicable.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 % Teneur en substances solides: 100,0 %

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en

formant de l'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications: Le produit est difficilement biodégradable.

Effets écotoxiques :

Remarque:

Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

(suite page 5)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 5/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

Nom du produit Superflex 8 Komp.A

(suite de la page 4)

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Remarque: Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'elimination des déchets.

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Agiter les sacs minutieusement.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train):

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA:

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

ciment Portland, produits chimiques

Phrases R:

36 Irritant pour les yeux.

(suite page 6)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 6/6

Date d'impression : 25.08.2005 revue le : 14.05.2004

Nom du produit Superflex 8 Komp.A

(suite de la page 5)

Phrases S:

22 Ne pas respirer les poussières.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Identification particulière de certaines préparations :

Le produit réagit aec l'eau de facon fortement alcaline; raison pour laquelle on protégera la peau et les yeux.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Service établissant la fiche technique : Département sécurité du produit Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

F